



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables au consommateur au 01/07/2016

### ENTRE :

#### **SITI EUROPE**

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé à ZAC plaine de Clairac, 100 rue Maryse Bastié à BEAUMONT LES VALENCE (26760) FRANCE, inscrite au RCS de Romans sous le numéro 415 144 062, représentée par Monsieur Fabien ROUX, en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes ;

ci-après, le « **Vendeur** » ou la « **Société** »  
d'une part ;

### ET

**La personne physique** ayant la capacité juridique à contracter, procédant à l'achat d'un ou plusieurs produit(s) ou service(s) vendus par la Société  
ci-après, « **l'Acheteur** », ou « **le Client** »  
D'autre part,

Ensemble les « Parties », individuellement une « Partie ».

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société dispose d'un savoir-faire reconnu pour ses activités professionnelles, elle a été sélectionnée à l'effet de contribuer au développement des produits de la marque myshape (ci-après, « Myshape »).

Le titulaire de la marque Myshape a souhaité s'allier avec la Société, en la forme d'une co-dénomination fonctionnelle exclusive, pour fabriquer et commercialiser des produits co-signés (ci-après, l'« Offre »).

### PUIS IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : Objet

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre d'une vente à distance de l'Offre au sens de l'article L221-1 du nouveau Code de la Consommation. Les Parties conviennent que leurs relations seront régies par les CGV.

1.2 Les CGV sont accessibles sur le site internet à l'adresse suivante: [www.myshape.fr](http://www.myshape.fr) (ci-après, le « Site Internet »). Elles s'appliquent pour chaque vente d'un service et/ou d'un bien constitutif de l'Offre.

#### Article 2 : Offre

2.1 La Société est le fabricant de l'Offre. Myshape est la marque de l'Offre commercialisée par le Vendeur. L'Offre est présentée à la vente de manière exclusive sur le Site Internet, toutefois il n'est procédé à aucune vente en ligne depuis le Site Internet et à aucun paiement par voie électronique.

2.2 Les caractéristiques essentielles des biens, des services, et les prix respectifs de l'Offre sont mis à disposition du Client par la remise d'un devis personnalisé, conformément aux dispositions des articles L111-1, L112-1, et L112-3 du nouveau Code de la Consommation. Le Vendeur peut actualiser toute fiche descriptive de l'Offre, ou retirer de la vente une partie ou la totalité de l'Offre.

2.3 Pour toute question relative à l'Offre et ses modalités de vente, un interlocuteur demeure joignable à l'adresse de courriel suivante : [myshapemail@gmail.com](mailto:myshapemail@gmail.com) .

2.4 Les Parties conviennent que les illustrations, les photographies, les vidéos, et/ou les plans illustrant l'Offre sont des reproductions les plus fidèles possibles de cette dernière, mais ils ne constituent pas des documents contractuels.

2.5 Dans sa configuration d'origine, l'Offre a fait l'objet d'un avis de conformité favorable émis par le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) pour un usage réglementé sur le territoire national Français. Il appartient au Client de s'informer des conditions réglementaires requises par quelque autre autorité compétente, s'il fait un usage hors de France du matériel dont il se porte acquéreur.

2.6 Pour toute Offre vendue à un Client domicilié hors du territoire national Français, le Client fait siennes comme connues et acceptées les éventuelles limitations d'importation et/ou restrictions d'utilisation qui seraient applicables à l'Offre. La méconnaissance par le Client desdites conditions ne pourra motiver l'annulation de la commande personnalisée passée par le Client.

#### Article 3 : Service(s) et produit(s)

3.1 De convention expresse entre les Parties, la prestation à exécuter par la Société (ci-après, la « Prestation ») prend la forme d'un service personnalisé accompli de manière exclusive au bénéfice du Client. La Prestation est adaptée au Client en considération des attentes spécifiques qu'il a exprimé au Vendeur en vue de l'acquisition de l'Offre. La Prestation est formalisée par l'établissement d'un devis personnalisé.

3.2 Chaque devis personnalisé est relatif à une commande unique et propre à un seul Client. Le devis est adressé au Client pour validation et acceptation de sa commande. Le Client est en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du service pour lequel la Société intervient à sa demande, et celles distinctes qui sont propres au(x) produit(s) qu'il acquière. Le Client accepte que les informations demandées en vue de l'établissement du devis personnalisé, ou celles adressées en cours de son exécution, soient transmises par courriel.

3.3 Conformément aux souhaits du Client, la Prestation consiste à fabriquer de manière artisanale, sur mesure, et personnalisée l'Offre. Le cas échéant, la Prestation pourra consister en la fourniture complémentaire et optionnelle

- de tout autre élément qui constitue l'Offre, ou d'accessoire(s) nécessaire(s) au montage à la carte d'un snowscoot complet.
- 3.4 La disponibilité de l'Offre est indiquée en détail et en langue française dans le devis personnalisé adressé à chaque Client. Cette information fait également l'objet d'une confirmation écrite par le Vendeur lors de la présentation du devis au Client. Le Vendeur s'engage à honorer la commande du Client dans le délai initialement convenu avec le Client. A défaut, le Vendeur en informe le Client par tout moyen : les Parties conviennent alors de privilégier une solution alternative dans l'intérêt du Client.
- 3.5 Au sens de la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999, le devis personnalisé présenté au Client :
- est établi en France, il n'est précédé d'aucune publicité spécifique destiné aux consommateurs qui ont leur résidence habituelle dans un Etat membre de la Communauté européenne ;
  - n'a pas été conclu dans un Etat où le Client s'est rendu à la suite d'une proposition de voyage ou de séjour faite, directement ou indirectement, par le Vendeur pour l'inciter à contracter.

#### Article 4 : Conclusion de la vente

- 4.1 Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises, ou valablement représenter la personne physique pour laquelle il s'engage. Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire du devis personnalisé.
- 4.2 Les informations enregistrées par la Société à l'occasion de l'acceptation du devis personnalisé par le Client, sur la base des informations déclarées par ce dernier, constituent la preuve de l'ensemble des transactions opérées par le Client.
- 4.3 Le consentement du Client à accepter le devis personnalisé, ainsi que toutes les conditions y relatives, forme le contrat de vente entre les Parties. La date à laquelle le Client y consent détermine les CGV qui lui sont applicables. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des CGV, les accepter sans restriction ni réserve, et reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'Offre à ses besoins.
- 4.4 Le Client suivra les étapes suivantes afin de réaliser une commande auprès du Vendeur : le Client s'informe sur les caractéristiques essentielles de l'Offre, choisi l'Offre (le cas échéant les options), indique ses données essentielles (identification, adresse de livraison, coordonnées personnelles), accepte les CGV, vérifie les éléments de sa commande (devis personnalisé), suit les instructions pour le paiement de l'Offre.
- 4.5 Le Vendeur s'assure que l'acceptation des CGV par le Client soit claire et sans réserve. Le Vendeur insérera au sein du devis personnalisé une mention particulière renvoyant à la lecture et à la compréhension des CGV. Cette mention prendra la forme d'une case à cocher : un préalable à la signature du devis personnalisé, et une condition indispensable afin de considérer la commande du Client comme valable.

- 4.6 Le Client atteste avoir reçu le détail des frais de livraison, les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat.
- 4.7 Le Vendeur se réserve la faculté de refuser toute commande qui tendrait à lui sembler anormale, si réalisée de mauvaise foi par le Client, si une fraude ou une tentative de fraude est constatée, si tout incident relatif au paiement du prix de la commande est avéré, ou pour tout autre motif légitime.
- 4.8 Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les CGV, à tout moment et sans préavis, par la publication d'une nouvelle version dont la date de mise en ligne sur le Site Internet vaut date d'entrée en vigueur.
- 4.9 Aux fins de bonne réalisation de la commande, le Client s'engage à fournir au Vendeur des éléments d'identification véridiques. La Société peut demander au Client de justifier de son identité, domicile, ou du moyen de paiement utilisé. Dans ces hypothèses, la prise en compte de la commande du Client ne pourra s'effectuer qu'à compter de la réception par la Société de tous les documents sollicités. A défaut de réception de ces justificatifs dans un délai raisonnable, ou en cas de réception de justificatifs jugés non conformes, la commande pourra être annulée.

#### Article 5 : Prix

- 5.1 Le prix de l'Offre proposée à la vente est indiqué sur le devis personnalisé, et repris sur la facture émise à l'attention du Client. Le prix unitaire est notamment précisément déterminé sur les informations et supports descriptifs de chaque Offre. La Société se réserve, sans préavis, la possibilité de modifier ses prix de vente ; et ce, à tout moment et pour l'avenir.
- 5.2 Le prix est indiqué en euros toutes taxes comprises (€ EUR TTC). Il est mentionné hors frais de livraison. Le prix de certains emballages spécifiques ou le prix de tout service optionnel relatif aux modalités de livraison tels que souhaités par le Client, reste(nt) facturable(s) par le Vendeur et à régler par le Client. Tout frais complémentaire sera porté à la connaissance du Client, pour acceptation préalable, avant la validation définitive de sa commande.
- 5.3 La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est appliquée au taux normal en vigueur au moment de la passation de la commande du Client ; sauf dispositions contraires, le cas échéant, telles que précisées aux articles 5.4 ou 5.5.
- 5.4 Pour tout produit à expédier vers un pays appartenant à l'Union européenne (UE), les dispositions du régime de la TVA intracommunautaire sont applicables. L'expédition est la vente de l'Offre qui serait faite à un Client établi dans l'Union européenne. Sont considérés comme des territoires d'expédition : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni (y compris l'île de Man), la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Remarque : les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) sont

considérés comme des territoires d'exportation par rapport à la France métropolitaine.

- 5.5 Pour tout produit exporté hors de l'Union européenne, le prix de l'Offre vendue au Client est calculé hors taxes (€ EUR HT). L'exportation est la vente de l'Offre qui serait faite à un Client établi en dehors de l'Union européenne. Sont considérés comme des territoires d'exportation : les pays tiers à l'Union européenne ; les territoires d'outre-mer, les collectivités territoriales de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Saint Pierre et Miquelon, Andorre ; certains territoires des États membres exclus du champ d'application du régime de la TVA intracommunautaire : l'île d'Helgoland et le territoire de Büsingen pour l'Allemagne; Ceuta, Melilla, les îles Canaries pour l'Espagne; les îles Aland pour la Finlande; le mont Athos pour la Grèce; Livigno, Campione d'Italia et les eaux nationales du lac de Lugano pour l'Italie; les îles anglo-normandes.
- 5.6 Si des droits de douane et/ou d'importation, et/ou des taxes (fédérales, nationales, régionales, locales), et/ou octroi de mer sont susceptibles d'être exigibles en cours d'acheminement et/ou lors de la livraison finale de l'Offre au Client : il incombe à ce dernier de procéder à tout paiement auprès des autorités compétentes dont il s'agit. En pareille(s) circonstance(s), il relève également de la responsabilité du Client de procéder, à tout moment et en tout lieu, à toute déclaration(s) requise(s). Le Vendeur invite à ce titre le Client à se renseigner sur chacun de ces aspects auprès des autorités correspondantes ; depuis le lieu d'expédition jusqu'au lieu de livraison déclaré par le Client.
- 5.7 Les frais de télécommunication nécessaires à l'accès au Site Internet sont à la charge du Client.

#### Article 6 : Paiement

- 6.1 Sauf disposition contraire portée à la connaissance du Client dans la fiche descriptive de l'Offre et /ou dans le devis personnalisé, le paiement est exigible de manière immédiate à la commande ; et ce, y compris pour toute Offre qui fait font l'objet d'une précommande.
- 6.2 Le Client peut effectuer le règlement de sa commande par virement bancaire ou chèque bancaire. Les paiements opérés par des banques domiciliées hors de France (métropolitaine) doivent obligatoirement être émis par virement bancaire. Les paiements par carte bancaire (nationale, internationale) ou par monnaie électronique ne sont pas acceptés.
- 6.3 Le Client confirme qu'il est bien le titulaire légal du moyen de paiement qu'il utilise, et qu'il est en droit d'en faire usage à l'effet de payer l'Offre. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de créditer le montant de la commande au bénéfice du Vendeur, la vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.
- 6.4 Tout règlement partiel du prix de vente de l'Offre sera considéré comme des arrhes, et ce au sens de l'article L214-3 du nouveau Code de la Consommation.
- 6.4 Le Client ne pourra au motif d'une réclamation qu'il formulerait : ni retenir une partie ou la totalité des sommes qu'il doit à la Société, ni opérer quelque compensation.

- 6.5 En cas de retard de paiement d'une échéance à son terme, la Société peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre toute livraison, sans que le Client ne puisse réclamer des dommages et intérêts.

#### Article 7 : Délai de fabrication

- 7.1 Toute commande relative à l'Offre est traitée dans l'ordre chronologique de son acceptation, en considération de toutes celles déjà conclues et en attente de réalisation préalable. Toute commande relative à l'Offre est traitée au jour de sa validation définitive par la Société : en tant que commande considérée comme complète et accompagnée de son paiement.
- 7.2 Considérant que l'exécution artisanale de la Prestation et la livraison de l'Offre ne sont pas immédiates, le devis personnalisé mentionnera une date à laquelle le Vendeur s'engage à expédier l'Offre une fois fabriquée.
- 7.3 En cas de retard pris dans la fabrication de l'Offre, la Société en justifiera au Client le(s) motif(s) ; directement, sans délai, et par tout moyen.
- 7.4 En l'absence d'une mention précise du délai de fabrication dans le devis personnalisé, ou en cas de retard injustifié, la Société fabriquera l'Offre dans un délai maximal de trente (30) jours après la réception par la Société du devis préalablement accepté par le Client.

#### Article 8 : Délai de livraison

- 8.1 L'offre fabriquée mentionnée à l'article 7.1 est à livrer dans le délai prévu par le transporteur, selon les services et modalités de livraison choisis par le Client.
- 8.2 En cas de retard pris dans la livraison de l'Offre, la Société informera sans délai le Client des informations qui lui seront transmises par le transporteur. Sauf à ce le transporteur ait préalablement informé le Client.
- 8.3 La Société rappelle que si des formalités douanières existent dans le cadre de l'exportation/importation de l'Offre, elles pourraient influencer défavorablement sur le délai de livraison initialement mentionné par le transporteur.

#### Article 9 : Modalités de livraison

- 9.1 La livraison de l'Offre se fera à l'adresse indiquée par le Client, telle que cette information est présente sur le devis accepté par lui. Il n'appartient pas au Vendeur d'en vérifier la parfaite exactitude. Le Vendeur ne procédera à aucun envoi à quelque autre adresse sans le consentement écrit du Client.
- 9.2 La livraison s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle de l'Offre commandée.
- 9.3 Dans le cadre d'une livraison à une adresse collective, le Client reconnaît que l'acheminement de sa commande s'arrête à la livraison effective à « l'adresse collective » indiquée, alors même que le produit peut être réceptionné par un tiers. Le transfert des risques auprès du Client se déroulant à cet instant.
- 9.4 Lorsque la livraison nécessite une prise de rendez-vous avec le Client, ladite livraison se fera selon les strictes

modalités prévues par le service de livraison choisi par le Client.

- 9.5 Lorsque le Client commande plusieurs produits de l'Offre en même temps, ceux-ci peuvent avoir des délais de fabrication différents : les produits d'une seule commande seront acheminés en un seul envoi, lorsque le dernier de ces produits aura été fabriqué et qu'il sera prêt à être expédié.

#### Article 10 : Transport

- 10.1 Tout risque de perte ou d'endommagement de l'Offre est transféré au Client au moment où ce dernier, ou un tiers désigné par lui (autre que le transporteur proposé par la Société), prend physiquement possession de la commande.
- 10.2 Lorsque le Client confie la livraison de l'Offre à un transporteur autre que celui désigné par la Société, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au Client lors de la remise de l'Offre par le Vendeur au transporteur désigné par le Client.
- 10.3 Le Client doit refuser la livraison si l'Offre à livrer est abîmée, manquante ou si le colis a été ouvert ou reconditionné (sauf passage en douane). En cas de perte ou d'avarie, le Client doit émettre des réserves écrites précises et détaillées sur le bulletin de livraison du transporteur en présence de celui-ci ou de ses employés ; le Client doit ensuite adresser au transporteur une lettre recommandée reprenant les réserves, dans les trois (3) jours suivant la livraison. Afin d'aider le Client dans cette démarche, la Société peut être contactée.

#### Article 11 : Droit de rétractation

- 11.1 Tout devis accepté par le Client est considéré comme une commande définitive.
- 11.2 Conformément aux dispositions légales applicables en la matière, au sens de l'article L221-28 3° du nouveau Code de la Consommation, le droit de rétractation ne pourra pas être exercé. En effet, les contrats « de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés » ne sont pas pris en compte pour l'exercice de ce droit.

#### Article 12 : Réserve de propriété

- 12.1 L'Offre à livrer demeure la propriété de la Société jusqu'au paiement intégral de son prix de vente par le Client.
- 12.2 Le défaut de paiement intégral de la somme totale due par le Client pourra entraîner la revendication des marchandises par la Société : la restitution étant immédiate, et les marchandises livrées à vos frais, risques et périls. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de perte, vol ou destruction, ainsi que les dommages que le Client pourrait occasionner restent à sa charge.

#### Article 13 : Garantie légale de conformité

- 13.1 Au sens des articles L217-1 à L217-4 du nouveau Code de la consommation, la Société est tenue de livrer un bien conforme à celui défini au sein du devis personnalisé. La Société répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance, des défauts de conformité résultant de

l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

- 13.2 Au sens de l'article L217-5 2° du nouveau Code de la consommation, pour être conforme le bien présentera les caractéristiques définies d'un commun accord par les Parties ou être propre à tout usage spécial recherché par le Client, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté.
- 13.3 Au sens de l'article L217-7 du nouveau Code de la consommation, les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, la durée ci-mentionnée est ramenée à six mois.
- 13.4 Au sens de l'article L211-8 du nouveau Code de la consommation, le Client est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux que le Client aurait lui-même fournis.
- 13.5 Au sens de l'article L217-9 du nouveau Code de la consommation, en cas de défaut de conformité, le Client choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le Vendeur peut ne pas procéder selon le choix du Client si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Le Vendeur est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le Client.
- 13.6 Au sens de l'article L217-10 du nouveau Code de la consommation, le Client peut obtenir la résolution du contrat ou sa réfaction (réduction du prix du bien) si le défaut de conformité est majeur et que le délai de la solution choisie (à l'art 13.5) excède un (1) mois à partir de la demande ; ou qu'aucun moyen n'est réalisable. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.
- 13.7 Au sens de l'article L217-12 du nouveau Code de la consommation, l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

#### Article 14 : Garantie légale des vices cachés

- 14.1 Au sens de l'article 1641 du Code civil, le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel le Client la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
- 14.2 Au sens de l'article 1642 du Code civil, le Vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont le Client a pu se convaincre lui-même.
- 14.3 Au sens de l'article 1644 du Code civil, dans le cas des articles 1641 et 1643, le Client a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

14.4 Au sens de l'article 1648 alinéa 1er du Code civil, l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par le Client dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

#### Article 15 : Service après-vente

- 15.1 La notice d'emploi et de sécurité de l'Offre est remise au Client lors de la livraison. La facture acquittée remise au Client vaut certificat de garantie du matériel acheté.
- 15.2 Les prestations de service après-vente payantes font l'objet d'un contrat remis au Client : avant réparation du matériel, et après qu'un diagnostic ait été établi en vue de déterminer l'origine du problème invoqué par le Client, la nature de l'intervention de la Société, et les pièces et/ou fournitures à remplacer. Les frais sont facturés au réel, et non de manière forfaitaire.
- 15.3 Pour toute demande relative au service le Client est invité à contacter la Société en la contactant à l'adresse postale du siège social de la Société.

#### Article 16 : Droits de propriété intellectuelle

- 16.1 Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de Myshape.
- 16.2 Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

#### Article 17 : Intégralité - Cessibilité - Modification – Renonciation – Divisibilité

- 17.1 La présente convention et le devis personnalisé, représentent l'intégralité des accords intervenus entre les Parties. Ces documents prévalent sur toutes les négociations, discussions, communications, ententes et conventions antérieures entre les Parties.
- 17.2 Aucune des Parties ne peut céder ou transférer à un tiers tout ou partie des droits et obligations qui découlent du devis personnalisé, sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie.
- 17.3 Le devis personnalisé ne pourra être modifiée que par la rédaction d'un avenant écrit, signée par toutes les Parties.
- 17.4 Le fait pour l'une des Parties de ne pas exercer les droits qu'il tient de la présente convention ou du devis personnalisé, de ne les exercer que partiellement ou avec retard, ou de n'exercer qu'un seul d'entre eux, ne constitue pas une renonciation auxdits droits.
- 17.5 Le fait que l'une des clauses de la présente convention soit déclarée nulle et non susceptible d'exécution par une juridiction, n'affectera en rien la validité ou la possibilité d'exécuter les autres clauses de la convention.

#### Article 18 : Conflits d'intérêts

- 18.1 La Société s'assure qu'elle n'est placée dans aucune situation de conflit d'intérêts en vue de l'exécution de toute Prestation. A sa seule discrétion, elle procède à toute vérification à cette fin et le cas échéant prend toute mesure préventive ou corrective.

18.2 Dans la positive la Société informe le Client de toute décision qui pourrait être prise, notamment s'il convient de renoncer à une demande pour laquelle la Société est sollicitée.

#### Article 19 : Protection des données personnelles

- 19.1 Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant.
- 19.2 En adhérant à ces CGV, le Client consent à ce que le Vendeur collecte et utilise de telles données pour la réalisation du présent contrat. En communiquant son adresse au Vendeur, le Client ne recevra aucun courriel contenant des offres promotionnelles relatives à des produits vendus par des tiers.

#### Article 20 : Responsabilité - Force majeure - Réclamation

- 20.1 Les Parties s'engagent à respecter, avec diligence et probité : les obligations légales et contractuelles qui sont les leurs.
- 20.2 L'exécution des obligations du Vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le Vendeur avisera le Client de la survenance d'un tel événement dès que possible.
- 20.3 Il est stipulé une clause limitative de responsabilité de la Société. Elle lie les Parties. Le Client la reconnaît, l'accepte, en ce qu'elle ne contredit pas la portée de l'obligation essentielle de la Société à exécuter la Prestation souhaitée par le Client, dans la mesure où elle n'en prive l'obligation de sa substance. La clause est fixée à hauteur du montant total mentionné sur le devis personnalisé adressé au Client, dans une limite maximale de deux-mille euros (2000,00-EUR).
- 20.4 Le Client présentera toute réclamation en contactant la Société, en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse postale du siège social de la Société.

#### Article 21 : Droit applicable - Election de domicile

- 21.1 Toutes les clauses figurant dans les présentes CGV, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont soumises au droit Français. La loi française est applicable sans pour autant écarter l'application des droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs ou d'une loi impérative plus protectrice par le juge étranger saisi par un consommateur du pays correspondant.
- 21.2 Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.
- 21.3 En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de parvenir à un accord amiable.